

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 265

**Artikel:** M. Claude Bonnard n'aime pas les visites  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026420>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COURRIER

### Ecole-Club Migros: la parole aux élèves

*Conférence de presse, plainte pénale, plainte en diffamation, l'Ecole-Club Migros n'aura pas pu mettre sous l'éteignoir le renvoi d'un professeur d'allemand, manœuvre mineure, peut-être, mais menée dans des conditions pour le moins étranges (DP 258 et 262). Le débat est maintenant porté sur la place publique et se profilent en arrière-plan les conditions de la participation au sein de l'entreprise fondée par Duttweiler. Aujourd'hui, des élèves de l'Ecole-Club prennent eux aussi la parole, répondant en particulier aux accusations directoriales formulées à l'endroit de l'enseignant renvoyé. (réd.)*

« (...) Les signataires (25 élèves, réd.) peuvent rassurer M. Geoffroy et la direction de l'Ecole-Club Migros, car nous affirmons que jamais notre professeur ne s'octroya le droit de dresser les élèves contre l'organisme qui l'employait. Jamais il ne tint des propos désobligeants ou équivoques, mais peut-être eut-il le tort d'accueillir et de transmettre à la direction nos suggestions, voire nos critiques ?

» M. Brugger assura simplement ses cours avec un dévouement, une compétence et une intégrité dignes d'éloges.

» D'ailleurs, pourquoi l'Ecole-Club ne nous fit-elle pas part des accusations qu'elle porte aujourd'hui, alors que nous lui demandions des explications sur le renvoi de notre professeur ?

» En étant clients, n'étions-nous pas directement concernés ?

» Si cela était encore insuffisant, nous précisions qu'une classe demanda de suivre deux fois par semaine les cours d'allemand avec M. Brugger, alors qu'un seul cours de trois heures était initialement prévu, et cette demande fut acceptée. » Nous devons ajouter que la plupart d'entre nous exercent une activité professionnelle et que

ces cours exigent quelques sacrifices, que nous assumons certes, de plein gré, mais nous rendrions-nous à ceux-ci pour passer notre temps à écouter les dénigrements sur l'Ecole-Club ? Voilà qui nous surprend et dépasse l'entendement. C'est bien méconnaître les élèves qui fréquentent cet établissement.

» Il est important de constater que de nombreux élèves ont quitté l'Ecole-Club à la suite du renvoi de ce professeur, non pas, comme M. Geoffroy le prétend : « parce que notre professeur nous avait dressé contre l'Ecole », mais au contraire, en décidant librement de gérer leurs propres cours et de louer les locaux nécessaires et de choisir leur professeur, en l'occurrence M. Brugger. Ce différend nous a permis de créer la première application de l'auto-éducation d'adultes. Cette expérience nous donne la liberté de poursuivre nos cours selon les intérêts et les besoins individuels et du groupe sans être soumis à l'application d'une méthode et d'un programme. Pour l'avenir, nous sommes intéressés de voir quels seront les fruits de cette expérience. »

### M. Claude Bonnard n'aime pas les visites

Le régime pénitentiaire a ses règles, que le public connaît mal. Ce n'est pas un hasard : jeter des individus en prison, les mettre à l'écart pour qu'ils puissent se racheter de leurs agissements coupables, c'est aussi une façon de se libérer l'esprit de leurs « crimes » sous le couvert de la justice. De temps en temps, un ancien détenu, passant outre les tabous et la consigne du silence, prenant le risque de se désigner à la réprobation générale, assumant sa condition d'ancien toulard, élève la voix et parvient à alerter l'opinion. C'est le scandale, tout récent, des conditions de détention à Morges, marqué par la révélation de manquements graves dans le travail d'un geôlier jouant les justiciers au petit pied. Un acte de courage

d'une des victimes dont les autorités vaudoises compétentes semblent avoir tiré la leçon, puisque le responsable aurait été déplacé; un acte de courage qui n'aura pourtant pas eu le retentissement espéré, puisque la leçon n'a pas été tirée en public, puisque l'on s'est bien gardé d'authentifier les accusations répercutées par la presse même si l'on en a tenu compte. Le silence a repris ses droits : la bonne conscience générale n'aura été troublée que l'instant d'articles retentissants. Camouflage malhabile d'un accident de parcours ou replâtrage hâtif pour dissimuler un scandale plus général ? La discrétion abusive de la sanction n'éclaircit évidemment pas la situation.

Malheureusement, il est d'autres silences, à des niveaux plus significatifs encore. Telle, la curieuse mauvaise humeur du Conseiller d'Etat vaudois Claude Bonnard à l'encontre des responsables genevois du Parti socialiste.

Dans un opuscule intitulé « Jalons »<sup>1</sup>, publié il y a quelques mois à l'occasion des échéances électorales de fin 1973, les socialistes genevois posaient un certain nombre de « jalons sur le chemin du socialisme ». Au chapitre intitulé « Pour une justice démocratique — Pour une police au service de la population », le régime pénitentiaire suisse y est abordé sous la forme de vingt-neuf lignes de revendications générales et particulières : « Le régime pénitentiaire suisse, s'il est un peu plus humain que celui de la France, n'en est pas moins profondément dégradant pour celui qui le subit (nourriture quasiment immangeable, brimades des gardiens — insuffisamment ou pas du tout préparés à leur tâche — visites limitées et contrôlées, peu de possibilités de loisirs et d'instruction, travail abrutissant, etc.). L'article 37, alinéa 1 du Code pénal doit être de toute urgence appliqué : le détenu doit pouvoir préparer son retour à la vie libre, par exemple en apprenant un métier, en effectuant des travaux qu'il reprendra à sa sortie. Le très grand nombre de récidivistes montre l'ineptie du système actuel, manquant d'efficacité

<sup>1</sup> Publication du Parti socialiste genevois, boulevard James-Fazy 18, 1201 Genève.

et frustrant pour l'être humain. Le détenu (de droit commun ou objecteur de conscience) doit pouvoir subir sa peine en conservant sa dignité. » Dans ce sens, nous revendiquons le régime de semi-liberté une fois subie la moitié de la peine (mesure à prendre au niveau fédéral), l'application des règles de l'ONU et du Conseil de l'Europe, la création dans les pénitenciers et les prisons de services sociaux indépendants des départements (il y a une année, pour protester contre leur statut, les assistants sociaux de Saint-Antoine démissionnaient en bloc), la suppression du contrôle du courrier pendant la détention, la possibilité de voir souvent sa famille hors de la présence des gardiens, l'amélioration générale des conditions de détention à Bochuz et à Bellechasse, un contrôle parlementaire des établissements pour mineurs (...)

#### Une « invitation »

Réaction indignée d'un assistant social de Bochuz, qui suggère aux auteurs de venir en délégation visiter les établissements de la plaine de l'Orbe, afin de vérifier que leurs affirmations « ne sont pas conformes à la réalité et à la vérité ». Lesquels auteurs prennent acte de cette proposition plusieurs semaines plus tard et sollicitent, comme suggéré, l'autorisation de visiter « Bochuz » et de rencontrer la direction.

Trois jours avant la visite, sec refus du chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires vaudois adressé au président du Parti socialiste genevois, et dont on appréciera le ton :

« J'ai appris aujourd'hui même qu'une délégation du parti socialiste genevois se propose de venir aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe jeudi prochain, 14 février. Dans des circonstances normales, j'aurais volontiers ouvert toutes grandes les portes de nos maisons, comme je le fais à tous ceux qui portent un intérêt réel aux problèmes pénitentiaires et qui souhaitent honnêtement contribuer à leur solution.

» Malheureusement, dans un manifeste intitulé « jalons », le parti socialiste genevois a cru devoir se livrer, à l'égard des Etablissements de la Plaine de l'Orbe et d'autres établissements pénitentiaires, à des affirmations tendancieuses ou mensongères. Je considère que mes collaborateurs n'ont pas de temps à perdre pour entrer en dialogue avec des interlocuteurs qui sont dans de telles dispositions d'esprit. J'ai donc donné des instructions pour que vous ne soyez pas reçu avec votre délégation le 14 février aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe. »

Ne visitent donc Bochuz que ceux qui ont bien mérité du régime pénitentiaire suisse. Avis aux amateurs.

## Les porte-parole de Schwarzenbach à « Table ouverte »

A « Table ouverte », le forum dominical de la Télévision suisse romande, on est passé maître dans l'art du dosage; la formule veut ça : un peu à gauche, un peu à droite, et beaucoup au centre, pour diluer le tout. Ce dernier dimanche, à propos de la politique d'accueil des réfugiés chiliens, la

mayonnaise n'a pas pris : le prétendu centre s'assimilait à l'extrême droite.

Me Mumenthaler, de la Division fédérale de justice et police, et M. Fontanet, conseiller d'Etat genevois, défendaient la politique suivie par le gouvernement suisse, M. Schlaepfer de « Vigilance » était là pour dénoncer le « trop », et M. Polli, de l'action « Places gratuites » pour dire le « trop peu ». Les deux premiers, les « officiels », ont certes rappelé les grands principes : rôle traditionnel de la Suisse, politique humanitaire, neu-

tralité. Mais, dans les faits, ils se sont retrouvés, beaucoup trop souvent, d'accord avec M. Schlaepfer pour soutenir une politique de porte fermée, en dépit de leurs belles professions de foi.

Nous avons accepté 260 réfugiés, nous avons fait notre part ! D'ailleurs nos portes sont ouvertes à ceux qui se présenteraient et qui pourraient prouver le danger qu'ils courrent. Voilà le refrain ! Oui, Messieurs ! Mais avec un visa en poche délivré par M. Masset, notre bienveillant ambassadeur à Santiago, c'est-à-dire, vu l'appareil policier mis en place par la junte, avec toutes les chances d'être repérés par les sbires de Pinochet, et de ne jamais commencer le voyage.

Les « officiels » ont suggéré que l'action « Places gratuites » est manipulée par les gauchistes, qu'il s'agit là d'un sombre complot pour discréditer le Conseil fédéral. Ces messieurs se sont lamentés que l'on politise à tel point cette affaire : « une solution si peu suisse »... Puis, on est tombé dans des propos de boutiquiers : 15 000 Hongrois par-ci, 600 Tibétains par-là, nomenclature des pays latino-américains susceptibles d'accueillir quelques Chiliens, classement de la Suisse au palmarès toutes catégories de la politique d'asile...

#### Les raisonnements xénophobes

La grande ombre de Schwarzenbach planait sur ces échanges d'arguments, malgré les dénégations de Me Mumenthaler. Comment nier que l'on a abdiqué devant les xénophobes, lorsque l'on soutient le raisonnement suivant : le gouvernement n'a laissé venir que 300 nouveaux travailleurs étrangers; le peuple suisse ne comprendrait pas l'arrivée massive de réfugiés. Craint-on une initiative xénophobe qui imposerait une limitation à la politique d'asile ?

Triste débat. Sauvé par la calme détermination du représentant de l'action « Places gratuites » fort des 2500 personnes et collectivités qui sont prêtes, elles, à ouvrir leur porte. Même si, comme on les en a accusées, elles doivent forcer la main d'un gouvernement timoré.